

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

DU CONTROLE DE PERFORMANCE DE

L'ASSOCIATION NATIONAL DU CHEVAL DE TRAIT COMTOIS

CHAPITRE I : Dispositions générales

Article I. Équidés

- Participations : Tous les chevaux de trait comtois identifiés et enregistrés à SIRE sont autorisés à participer aux épreuves spécifiques de la race comtoise dans les sections correspondant à leur sexe, âge, utilisation (étalon, chevaux de travail, élevage).
- Harnachement : Le harnachement doit être ajusté à la morphologie de l'équidé et ne doit pas porter atteinte à son bien être par une gêne physique excessive, une gêne respiratoire, une gêne visuelle excessive ou encore de tout autre type.

Article II. Tenue des éleveurs et présentation des animaux :

Les éleveurs et leurs accompagnants portent la tenue de présentation de l'ANCTC, en l'occurrence :

- Pantalon blanc,
- chemise blanche
- cravate bleue de l'ANCTC

Les chevaux seront tressés et nattés selon les us et coutumes de la race. .

Pour des raisons de sécurité, les poulains devront être licols et accompagnés d'un meneur sauf lors des épreuves de jugement sur la piste.

Article III. Jurys

Les juges doivent être agréés et appartenir à la commission des juges de l'ANCTC à jour de cotisation.

Pour chaque concours, ils sont désignés par le responsable de la commission des juges.

Article IV. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

- Prévoir un lieu sécurisé éloignée d'au moins 15 m de la zone d'attente des autres concurrents
- Prévoir une piste propre et dégagée et sécurisée de 4m de large sur 40m de longueur.

Article V. Dotation

Ces épreuves de modèle et allures sont dotées en fonction de la politique d'encouragement de l'ANCTC, mise à jour avant le 31 décembre de l'année précédant la saison de concours (année civile) et publié dans les échos du Trait comtois et sur le site Internet de l'ANCTC.

CHAPITRE II : Épreuves « initiation » 1 an

Article I. Présentation de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence le niveau de manipulation et de docilité du jeune équidé de 1 an. Elle permet de mettre en valeur le travail des éleveurs sur leur équidé. Elle se présente sous la forme de 5 items de notation.

Article II. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 1 an de race Trait Breton ou Trait Comtois. Il doit être en licol ajusté ou en bridon sans œillères avec mors simple.

Article III. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. Déroulement de l'épreuve

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les poulains seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

Liste des Items de notation

- Parage
- Toilettage
- Présentation statique
- Présentation au pas
- Présentation au trot

Article V. Notation

Le jury sera composé d'un juge M&A agréé par un OS. Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués par le jury et seront justifiés après le concours.

Article VI. Dispositif des tests

Marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de profil, de préférence les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de l'autre profil, si possible les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Article VII. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 70 % permet la validation du test.

Article VIII. Grille de notation Épreuve initiation 1 an comtois : Annexe N°1

CHAPITRE II : Épreuves de caractérisation : pointage

Article I. Présentation

Cette épreuve a pour but de caractériser avec précision les qualités et défauts morphologiques des chevaux comtois.

Article II. Condition de participation

L'épreuve est ouverte principalement aux juments, hongres et mâles de 2 ans.

Toutefois, sont acceptés sous réserve d'ouverture d'épreuves spécifiques et d'accord du président de la commission des juges, les juments, hongres et mâles de plus de 2 ans.

Il doit être en licol ajusté ou en bridon sans œillères avec mors simple.

Article III. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. 4. Déroulement

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les chevaux seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

L'épreuve a pour objectifs de valoriser les qualités morphologiques recherchées chez les chevaux comtois d'élevage.

Article V. Jury & notation

Chaque jury sera composé d'au moins un juge membre de la commission du livre généalogique il peut être assisté par 2 juges agréés appartenant à la commission des juges de l'ANCTC à jour de cotisation, désignés par la commission des juges.

Le juge caractérise les animaux à l'aide de la grille de pointage de la race comtoise en vigueur.

Le juge pointeur sélectionne d'après sa grille, les animaux à haute valeur génétique. Cette confirmation sera enregistrée au livre généalogique « Haute Valeur Génétique » & matérialisée par un tampon dans le carnet d'identification du cheval.

Article VII. Dispositif des tests

Marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de profil, de préférence les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de l'autre profil, si possible les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Article VIII. Validation de l'épreuve

Validation dès lors que toutes les notes sont renseignées.

Article IX. Grille de notation Épreuve pointage comtois : Annexe N°2

CHAPITRE III : Épreuves de modèle et allures – sans grille

Article I. Présentation

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence les qualités morphologiques des chevaux comtois d'élevage.

Article II. Condition de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 1 an à 18 ans.

L'épreuve est ouverte aux juments, hongres et mâles.

Il doit être en licol ajusté ou en bridon sans œillères avec mors simple.

Article III. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. Déroulement

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les chevaux seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

L'épreuve a pour objectifs de valoriser les qualités morphologiques recherchées chez les chevaux comtois d'élevage.

Article V. Jury & notation

1 président de jury et 2 juges agréés appartenant à la commission des juges de l'ANCTC à jour de cotisation, désignés par la commission des juges.

Le jury classe les chevaux selon les qualités de modèle et allure en leur attribuant une note sur 20. Les mâles de 2 ans obtenant une note supérieure ou égale à 17/20 (85/100) bénéficient d'une distinction élite pour l'année de leur 2ans, inscrite au carnet d'identification.

Article VII. Dispositif des tests

Marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de profil, de préférence les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de l'autre profil, si possible les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Article VIII. Validation de l'épreuve

Validation dès lors qu'une note est renseignée.

Article IX. Mode de jugement et distinction

Le jury classe les chevaux selon les qualités de modèle et allure en leur attribuant une note sur 20. Les mâles de 2 ans obtenant une note supérieure ou égale à 17/20 (85/100) bénéficient d'une distinction élite pour l'année de leur 2ans, inscrite au carnet d'identification.

Article X. Prix de championnat

Le prix de championnat est ouvert au 1^{er}...

Article XI. Qualification au concours national comtois :

La qualification pour le concours National Comtois, doit être obtenue uniquement dans sa région géographique (Zone définies au RI de l'ANCTC), quand un concours le permet. (Décision du conseil d'administration du 23/08/22)

Article XII. Sélection pour le SIA :

Sélection pour le SIA Décision du conseil d'administration du 2/12/21 : Désormais pour qu'un mâle ou une femelle soit qualifiable pour le Salon International de l'Agriculture, le propriétaire devra justifier d'au moins 6 mois de propriété de l'animal à la date du concours national comtois.

CHAPITRE IV : Épreuves de modèle et allures – avec grille

Article I. Présentation

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence les qualités morphologiques des chevaux comtois d'élevage.

Article II. Condition de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 1 an à 18 ans.

L'épreuve est ouverte aux juments, hongres et mâles.

Il doit être en licol ajusté ou en bridon sans œillères avec mors simple.

Article III. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. 4. Déroulement

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les chevaux seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

L'épreuve a pour objectifs de valoriser les qualités morphologiques recherchées chez les chevaux comtois d'élevage.

Article V. Jury & notation

1 président de jury et 2 juges agréés appartenant à la commission des juges de l'ANCTC à jour de cotisation, désignés par la commission des juges.

Le jury classe les chevaux selon les qualités de modèle et d'allures en leur attribuant une note sur 20 sur chacun des items suivants :

- Harmonie d'ensemble
- Corps
- Membres
- Aplombs
- Allures

Article VII. Dispositif des tests

Marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de profil, de préférence les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de l'autre profil, si possible les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Article VIII. Validation de l'épreuve

Validation dès lors que toutes les 5 notes sont renseignées.

Article IX. Grille de notation Épreuve Modèle et allures comtois : [Annexe N°3](#)

CHAPITRE V : **Épreuves de modèle et allures – Chevaux de travail**

Article I. Présentation

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence les qualités morphologiques des chevaux de travail.

Article II. Condition de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 2 ans à 18 ans.

L'épreuve est ouverte aux juments, hongres et mâles.

Il doit être en licol ajusté ou en bridon sans œillères avec mors simple.

Être un cheval de travail participant aux épreuves PEJET travail ou Equidés Cup ou SHF ou FFE.

Article III. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. 4. Déroulement

Sur un concours de niveau 1 :

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les chevaux seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

Liste des points de notation

- Tête / encolure
- Garrot / Dos / Reins
- Profil Avant
- Profil Arrière
- Articulations
- Locomotion
- Aplombs
- Impression d'ensemble

L'épreuve a pour objectifs de valoriser les qualités morphologiques recherchées chez les chevaux de section de travail.

Sur un concours de niveau 2 :

Idem niveau 1

En plus, le cheval sera jugé sur l'épreuve du traineau voir règlement et grille en annexe.

Article V. Notation

Le jury sera composé d'un juge M&A agréé par un OS et d'un juge travail désigné par la commission « utilisation ». Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués par le jury et justifiés après le concours.

Article VI. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

-Prévoir un lieu sécurisé éloigné d'au moins 15 m de la zone d'attente des autres concurrents

-Prévoir une piste propre et dégagée et sécurisée de 4m de large sur 40m de longueur.

Article VII. Dispositif des tests

Marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de profil, de préférence les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Présenter l'équidé à l'arrêt de l'autre profil, si possible les membres latéraux côté jury légèrement plus ouverts.

Article VIII. Validation de l'épreuve

Validation dès lors que toutes les notes sont renseignées.

La note obtenue de 75 % permet l'obtention d'une prime d'encouragement de l'OS Trait comtois (si toutes les autres conditions sont réunies).

Article IX. Grille de notation Épreuve Spécifique Modèle et allures « chevaux de travail » comtois : [Annexe N°4](#)

Article X. Grille de notation Épreuve Spécifique traineau « chevaux de travail » comtois : [Annexe N°5](#)

CHAPITRE VI : Épreuves de caractérisation du poulain – Femelles suitées

Article I. Présentation

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence les qualités morphologiques du poulain sous la mère.

Article II. Condition de participation

L'épreuve est ouverte aux juments suitées de 3 ans à 18 ans.

Article III. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

Article IV. 4. Déroulement

Sur un concours de niveau 1 :

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les chevaux seront jugés au modèle, à l'arrêt devant le jury, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour d'un triangle.

Liste des points de notation

- Expression / Tête
- Robe
- Qualités des membres
- État général – Qualités laitière - Musculature
- Ligne du dessus
- Déplacement – Aplombs - Souplesse

L'épreuve a pour objectifs de valoriser les qualités laitières de la mère et morphologiques du poulain.

Le jury sera composé d'un juge M&A agréé ANCTC

Article VI. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

-Prévoir un lieu sécurisé éloignée d'au moins 15 m de la zone d'attente des autres concurrents

-Prévoir une piste propre et dégagée et sécurisée de 4m de large sur 40m de longueur.

Article VII. Dispositif des tests

La mère doit marcher en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.
Trotter en main dans le calme, jusqu'au bout de la piste et revenir.

Article VIII. Validation de l'épreuve

Validation dès lors que toutes les items sont renseignés.

Article IX. Grille de notation Épreuve Caractérisation du poulain comtois : [Annexe N°6](#)